

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « **LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL** », tenue à la Place Bell et en visioconférence, le 17 août 2021 à 10h00.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Sont présents : M. Marcel Alexander (par visioconférence)
M. Nicholas Borne (par visioconférence)
M. Michel Demers (par visioconférence)
M. Pierre Marchand
Mme Carole Imbeault
M. Ray Khalil (par visioconférence)

Étant tous des administrateurs de la Corporation.

Était absent: M. Lucas Haddad

Participent également à la réunion :

Mme Christiane Hémond, directrice générale, CCSL
Mme Valérie Lachapelle, responsable services administratifs, CCSL
Me Eve-Marie Le Fort, avocate

M. Marcel Alexander agit comme président de la réunion et Me Eve-Marie Le Fort agit comme secrétaire de la réunion.

Le président de la réunion déclare la réunion ouverte à 10h04.

1.1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour s'établit comme suit :

- 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. INFORMATION**
 - 2.1. Faits saillants exploitation
- 3. DÉCISIONS**
 - 3.1. Approbations des procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration tenues les 15 et 17 juin et les 7 et 27 juillet 2021
- 4. VARIA**
- 5. HUIS CLOS**
- 6. LEVEE DE LA REUNION**

Le président demande aux administrateurs s'ils ont des points qu'ils veulent voir ajouter, modifier ou retirer à l'ordre du jour.

L'ajout d'un point en lien avec la sélection de firme(s) de recrutement est demandé par la direction générale et accepté par les administrateurs.

Résolution
CA-2021-08-17/001

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement RÉSOLU :

**Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté avec l'ajout du point
3.2 Sélection de firme (s) de recrutement.**

2. INFORMATION

2.1. Faits saillants

Eve-Marie Le Fort informe les administrateurs des avancements dans le dossier de règlement à l'amiable des poursuites de L'AdR. Elle confirme que les parties ont bien avancé dans ce dossier et une entente est imminente. La Ville de Laval (Ville) participe activement à la négociation par l'intervention de représentants de son service juridique et exprime clairement son désir de régler les litiges avec L'AdR. La Cité doit investir dans ce règlement, conséquemment une reddition de compte devra avoir lieu entre la Ville et la Cité afin de prévenir que la Cité se mette dans une situation financière précaire. Le 2 août, la Cité a reçu une correspondance du directeur général de la Ville, M. Jacques Ulysse, confirmant, entre autres, l'accord de la Ville quant à la négociation de ce règlement, incluant l'avenant à la convention de partenariat. Verbalement, la Ville confirme avoir besoin d'une demande de reddition de compte officielle afin de traiter la demande de la Cité en lien avec les sommes investies dans la conception-construction du complexe et non compensées par la Ville à ce jour. Ce dossier sera traité rapidement par la Cité, afin de s'assurer que la Ville a toute la documentation nécessaire pour traiter les demandes de la Cité en lien avec la reddition de compte, la subvention COVID-19 ainsi que la révision du protocole afin d'y inclure l'obligation pour la Ville d'assumer les pertes de la Cité, incluant la réserve de maintien d'actif. Ces éléments étant tous requis et l'accord de la Ville est confirmé, afin de procéder au règlement à l'amiable en toute confiance.

Un avenant 8 à la convention de partenariat est en finalisation et devra être autorisé par le conseil d'administration au cours des prochains jours, ainsi que le document de transaction de règlement à l'amiable.

Christiane Hémond informe les administrateurs des faits saillants ayant marqué la période depuis la dernière rencontre du conseil d'administration :

Ressources humaines : L'analyse organisationnelle de GE Conseil est en cours de réalisation, le rapport sera proposé au conseil d'administration le 30 août 2021. Entre temps le manque de ressources humaines rend l'exploitation de la Place Bell difficile. Il est donc urgent de procéder au recrutement des ressources de certains postes clés. La direction générale est donc à développer les profils des postes de directeur des opérations et du bâtiment et directeur affaires

commerciales et coordonnateur des opérations et des services techniques, afin de pouvoir afficher les postes rapidement.

COVID-19 : Statu quo pour l'instant, les activités se déroulent presque dans la normalité d'avant la pandémie. Le passeport vaccinal sera vraisemblablement requis pour la pratique d'activités à la Place Bell, ceci devrait être confirmé par la Santé publique sous peu.

Exploitation/activités : Les activités en cours sont les camps de jour, les ligues adultes et les entraînements. La planification pour la saison automne-hiver 2021-22 se fait actuellement en fonction d'un retour à la normale pré-pandémie.

Opérations : Certains appels d'offres sont en cours en lien avec l'approvisionnement d'équipements et l'entretien du bâtiment.

La Ville de Laval a accepté de gérer les quatre (4) bornes électriques du stationnement intérieur. Ces bornes n'étant pas rentables, il n'était pas profitable pour la Cité de les gérer en vase clos. La Ville ayant un plus grand bassin de bornes sur son territoire, est en meilleure position de le faire, une entente devra intervenir à ce sujet sous peu.

Budget : La corporation entrera en période budgétaire sous peu et aucune modification n'est proposée au budget 2021, qui demeure pertinent tel qu'adopté.

Amphithéâtre : Le Rocket débutera sa saison le 15 octobre 2021. Les administrateurs sont invités à assister au match d'ouverture.

3. DÉCISIONS

3.1. Approbation des procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration tenues les 15 et 17 juin et 7 et 27 juillet 2021

Les projets de procès-verbaux sont envoyés aux membres du conseil d'administration au préalable.

Résolution CA-2021-08-17/002

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement **RÉSOLU** :

D'approuver les procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration tenue les 15 et 17 juin et 7 et 27 juillet 2021.

3.2. Sélection de firme(s) de recrutement

Considérant l'urgence d'agir en situation de pénurie de main-d'œuvre, malgré que l'analyse organisationnelle ne soit pas complétée, Christiane Hémond, demande l'autorisation de retenir une ou des firmes de recrutement pour certains postes à combler. Le conseil d'administration confirme son accord tant que les contrats demeurent sous le seuil d'autorisation de dépense de la direction générale. L'embauche du

personnel demeurant sujet à l'approbation par le conseil d'administration de la structure organisationnelle révisée.

Résolution
CA-2021-08-17/003

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement RÉSOLU :

D'autoriser Christiane Hémond, directrice générale, à faire les démarches nécessaires afin de retenir les services d'une ou plusieurs firmes de recrutement et de signer tous documents nécessaires à la prise d'effet de cette décision, dont tout contrat avec une firme sélectionnée. Cette autorisation étant sous réserve du respect des seuils établis à la politique de dépense, achat et octroi de contrats de la Cité.

4.VARIA

Sans objet.

5.HUIS CLOS

Le président demande aux administrateurs si un huis clos est désiré. Chacun des administrateurs présents confirme qu'une séance à huis clos n'est pas requise.

6.LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution
CA-2021-08-17/004

Il est unanimement RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 11h24



Marcel Alexander
Président



Michel Demers
Secrétaire